



FRAT'INFO

Le journal de votre Mutuelle

SOMMAIRE

01

❖ RAPPORT MORAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

02

❖ LE DOSSIER
• Assemblée générale
du 30 juin 2017

03

❖ LES BRÈVES
• Les dangers de la lumière bleue
• Le sport sur ordonnance
• Plus de clarté sur les tarifs
optiques et audio
• Fiers de notre parité
• Les démarchages téléphoniques
• Changement de garantie

04

❖ INFOS/CONTACTS
❖ À QUOI SERVENT
NOS COTISATIONS ?
❖ COUPON DE PARRAINAGE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : LE RAPPORT MORAL

L'année écoulée a été encore marquée par de nombreuses déconvenues, les débats politiques ont continué d'attaquer notre protection sociale en se basant sur la rentabilité et l'argent.

Un Smic à 1149 euros, n'est-ce pas là le seuil de pauvreté ? Pour vivre dignement, certaines conditions doivent être réunies, comme l'accès aux soins, tout au long de la vie, pour toute la famille, l'éducation, le droit au logement, mais aussi aux loisirs. Sans quoi, on rentre dans la précarité.

Le programme de l'actuel gouvernement est un reste à charge zéro, notamment pour l'optique, l'audio ou le dentiste, sans augmentation du tarif des mutuelles. Cependant, ce même gouvernement impose aux mutuelles de faire des économies dans leur gestion !

Les 18,64 % de frais de gestion de la mutuelle sont utilisés pour gérer les cotisations et les garanties, mission qui n'est pas remplie par la Sécurité sociale.

Pour y arriver, nous proposons plutôt de supprimer les 13,27 % de taxes sur les cotisations.

Cela permettra d'envisager une augmentation des prestations sur l'optique, l'audio et le dentaire à minima cependant, car ces frais sont très élevés, les mutuelles ne peuvent pas à garantir un reste à charge à zéro.

De plus, le projet d'augmenter la CSG (Cotisation sociale généralisée instaurée par Michel Rocard en 1991) représente aujourd'hui plus des deux tiers des impôts affectés à la protection sociale. La CSG est prélevée sur l'ensemble des revenus dont les pensions de retraite à hauteur de 6,2 % du brut. Une hausse de 1,7 % envisagée dans le projet du gouvernement aurait pour conséquence une baisse

sensible du pouvoir d'achat des retraités.

Le gouvernement a également comme projet de faire 15 milliards d'économies sur l'assurance-maladie, et 10 milliards sur l'assurance chômage ! Ce sont une fois de plus les plus démunis qui vont en subir les conséquences.

**La santé
doit rester
une richesse pour
les populations
et non pour
le capital.**

En 1946, des gens ne sont battus pour créer une Sécurité sociale solidaire. Plutôt que de la rénover, on est en train de la détruire. Aujourd'hui, trop de personnes renoncent aux soins faute de moyens.

Economies, toujours : le gouvernement prévoit une fois de supprimer 150 000 postes de fonctionnaires, avec la casse du statut

de la fonction publique territoriale (et la modification du calcul de retraites). Nous devons protéger le service public, car il est le garant du bien-être des populations dans leur environnement.

Malgré toutes ces attaques, votre mutuelle La Fraternelle, adhérente des Mutuelles de France, a une gestion saine et rigoureuse. Elle est présente dans le giron des territoriaux depuis 1936 !

La santé doit rester une richesse pour les populations, et non pour le capital. Elle ne doit pas devenir un marché juteux. Les appels téléphoniques frauduleux et racleurs après de nos retraités en sont la preuve. Cela est bien loin de nos valeurs mutualistes, que nous devons préserver.

Battons-nous pour une protection sociale rénovée, à la hauteur des enjeux de santé des populations.



Assemblée générale du 30 juin 2017

L'assemblée générale du 30 juin 2017 s'est tenue dans les locaux de La Fraternelle et a réuni 30 personnes, dont 7 invités présents.

L'ensemble des résolutions présentées ont été adoptées : Au-delà des résolutions réglementaires incontournables dans le cadre de toutes les assemblées générales telles que les validations de nos comptes sans réserve des commissaires aux comptes ainsi que les modifications imposées par le gouvernement par décret que vous retrouverez dans leurs intégralités dans le nouveau site internet en septembre 2017, concernant :

Résolution n° 20 – Modifications statutaires.

Résolution n° 21 – Modifications du règlement mutualiste.

Résolution n° 22 – Modifications du règlement intérieur.

NOUS VOUS PRÉSENTONS CELLES QUI RELÈVENT DE DÉCISIONS IMPORTANTES :

Résolution n° 17 – Affiliation UMG Entis Mutuelles et autorisation données au président de signer la convention d'affiliation.

M. Vanotti présente l'UMG (l'Union mutuelle de groupe) et l'intérêt d'y être affilié en tant que mutuelle La Fraternelle en restant ce que nous sommes.

En effet, les différents CA n'ont pas souhaité que La Fraternelle fusionne avec une autre mutuelle, ce qui impliquerait sa disparition puisqu'il s'agirait d'une fusion/absorption.

Il a donc été proposé l'affiliation à une Union mutuelle de groupe.

Yannick Beaumont, président de l'UMG, présente la structure qui existe depuis 2014, dont le siège est en Haute-Savoie, à Cran-Gévrier. L'UMG fait partie du groupe Entis avec qui nous travaillons depuis 2010 pour, entre autres, des prestations juridiques, de contrôle interne pour l'ACPR (Autorité de contrôle prudentielle et de résolution).

QU'EST L'UMG ENTIS MUTUELLES.

Il s'agit d'une structure qui regroupe plusieurs mutuelles afin de se doter d'outils de solidarité et de consolidation financière au service du développement des membres.

EXTRAIT DU STATUT DE L'UMG :

« L'UMG mettra tout en œuvre pour pérenniser l'existence de mutuelles de proximité notamment ses mutuelles adhérentes, soutenir leur fonctionnement démocratique, défendre et promouvoir une protection sociale et solidaire garante du droit à la santé et à l'accès aux soins pour tous ».

Résolution n° 18 – Nomination des délégués aux assemblées générales de l'UMG Entis Mutuelles.

Sont proposées : Jeanne Ségura et Marc Gallardo.

Résolution n° 19 – Décision de création et d'adhésion à une union de Livre III Souffrance au travail.

M. Vanotti présente la mutuelle Souffrance au travail. Il s'agit d'une structure qui œuvre pour les divers types de souffrance au travail ou dûs au non-travail (chômeurs – personnes en longue maladie etc.). De nombreux professionnels de santé font partie de cette structure. Exemple : on parle beaucoup du « burn out » qui entraîne d'énormes douleurs tant psychologiques que physiques. Il devrait être reconnu comme maladie professionnelle, ce qui pour l'heure n'est pas le cas. Autre exemple : les structures qui aident à l'insertion professionnelle pour ceux et celles qui sont sortis de la vie professionnelle depuis longtemps.

Votre mutuelle La Fraternelle sera désormais partie prenante en s'investissant dans cette structure.





Attention à la lumière bleue



QU'EST-CE QUE LA LUMIÈRE BLEUE ?

La lumière bleue est une petite partie de la lumière, elle est émise par le soleil, mais surtout par des sources lumineuses artificielles, notamment par les ampoules LED, les écrans de télévision, ordinateur, tablette, smartphone...

Potentiellement dangereuse, elle ne représente qu'une petite partie de l'ensemble de la lumière : ce sont les longueurs d'ondes bleu-violet.

En effet, l'énergie qui atteint la rétine dans le cas de la lumière bleu-violet est forte. Les écrans diffusent tout particulièrement des pics de lumière bleue appelée lumière à Haute énergie visible (ou HEV).

Nous voilà donc aujourd'hui surexposés à cette lumière bleue, et cela dès le plus jeune âge.

Des recherches scientifiques ont conclu qu'une exposition prolongée au rayonnement de lumière bleue ou lumière HEV artificielle provoquait des lésions photochimiques de la rétine et du cristallin.

COMMENT SE PROTÉGER

Le port de lunettes dites anti lumière bleue, équipées de verres à « photo protection sélective » (c'est-à-dire des verres présentant un traitement filtrant) est conseillée et se révèle comme efficace.

Qui est concerné ?

Toutes les personnes exposées à la lumière bleu-violet plus de 30 minutes par jour.

Comment obtenir ces verres ?

Deux solutions :

- Votre ophtalmologiste peut vous les prescrire,
- Vous pouvez les demander à votre opticien.

Il s'agit d'un supplément de traitement des verres correcteurs, les coûts varient selon votre opticien.

Le sport sur ordonnance

Dans le cadre des ALD (affections longues durées), un médecin peut désormais vous prescrire des séances de sport. Cependant cette prestation n'est remboursée ni par la Sécurité sociale ni par les mutuelles.

Il s'agit d'une mesure incitative qui doit permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif sur une base régulière. L'objectif est de réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liées à la pathologie (ALD).

Plus de clarté sur les tarifs optiques et audio

Arrêté du journal officiel du 4 mai 2017 : Un devis est obligatoire pour l'obtention de lunettes et/ou prothèses auditives.

Cet arrêté prévoit en effet d'imposer aux opticiens « l'affichage lisible de l'extérieur, en vitrine, ou sur le site internet de vente, du prix et de l'intitulé des prestations ». De même, le texte prévoit « la remise obligatoire d'un devis avant tout achat ». Ces dispositions entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018.

L'intérêt de cette obligation est pour une meilleure lisibilité des prestations d'un appareillage afin de permettre au patient de faire le choix du maintien ou du refus de prestations payantes jusqu'ici mal connues.

Fiers de notre parité

Notre mutuelle, La Fraternelle des Territoriaux, peut s'enorgueillir d'avoir la parité femmes/hommes au sein de son conseil d'administration depuis des années sans attendre que le législateur l'impose par la loi.

C'est un fait assez rare en mutualité pour que nous soyons fiers de le relever et pour compléter notre souci de parité, notre direction est composée d'une femme et d'un homme !

Les démarchages téléphoniques

ATTENTION : la mutuelle La Fraternelle des Territoriaux ne fait jamais de campagne de démarchage téléphonique pour proposer ses garanties. **Si une personne se présente au nom de La Fraternelle au téléphone pour vous proposer des contrats de santé, c'est une imposture.**

Changement de garantie

Tout adhérent souhaitant changer de garantie pourra le faire à partir du mois d'octobre 2017 pour une application effective en janvier 2018.



INFOS PRATIQUES ET CONTACTS

Bulletin interne à La Fraternelle # 12 - Sept. 2017
9, rue du Général-Ferrié - BP 42542 - 38035 GRENOBLE Cedex 2 Édité en 4300 exemplaires • **Directeur de la publication** : Michel Vanotti • **Rédacteur** : Catherine Dutheil (Responsable de la commission communication) - Membres de la commission communication : Jean-Paul Martin, Jean-Philippe Provitolo, Clémentine Fillon, et Chérif Boutafa • **Maquette et réalisation** : CVM, Coopérative éditoriale - 01 49 88 52 37.

Pour nous joindre et nous contacter :

ACCUEIL

9, rue du Général-Ferrié - BP 42542 - 38035 GRENOBLE Cedex 2
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

04 76 63 35 10
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

EMAIL

contact@fraternelle.fr

SITE INTERNET

www.fraternelledesterritoriaux.fr



À QUOI SERVENT NOS COTISATIONS ?



COUPON DE PARRAINAGE

Pour profiter de notre offre parrainage, remplissez ce bulletin directement avec votre filleul, puis déposez le à La Fraternelle.

ADRESSE :
9, rue du Général-Ferrié - BP 42542
38035 GRENOBLE Cedex 2

Pour vous

20€
en chèque cadeau

Pour votre filleul

1 MOIS
de cotisation offert*

PARRAIN

N° adhérent.
Nom.
Prénom.
Adresse.
.....

FILLEUL

Nom.
Prénom.
Tél.
Adresse.
.....